

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 5 juin à 15 h 30, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville en séance publique sous la présidence de la première adjointe au Maire, Mme Anne-Lise COHEN.

Etaient présents : ALMANSA Marie-France, BARDINI Lily, CAHUZAC Vanessa, COHEN Anne-Lise, DELATTRE-VOINDROT Stephan, DUFFRECHOU Christophe, DUFOUR Vincent, FORNERIS Lény, HASSAKOU Amina, HENRY Françoise, KPONTON René, LABAYSSE Marie-Jeanne, PIAU Nicolas, RASTOUIL Marion, TOVENA Julian, VAZZOLER Geraud.

Pouvoirs : BEGUÉ Monique à COHEN Anne-Lise, BURGALAT Delphine à RASTOUIL Marion, LOPEZ Miguel à DUFOUR Vincent, MAREC Julien à DELATTRE-VOINDROT Stephan, TAHAR Mustapha à TOVENA Julian, VIDAL Sébastien à VAZZOLER Geraud.

Excusée : GARGADENNEC Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ALMANSA a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS		DECISION
N° 26-06-05-D01	Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales de septembre 2026	Vote effectué.
N° 26-06-05-D02	Décision modificative n°1 du Budget	Question ajournée.

Mme la première adjointe, en l'absence de Mme le Maire (excusée), fait l'appel et ouvre la séance à 15h30.

Mme Marie-France ALMANSA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité des présents.

Ces formalités effectuées, Mme la première adjointe passe à l'ordre du jour. Elle précise que la question n°2 de l'ordre du jour, à savoir la décision modificative n°1 du budget général, est ajournée. En effet, une observation de la préfecture est parvenue en Mairie après envoi de la convocation, nécessitant une modification du budget sur une question de restes à réaliser. Une décision modificative globale sera donc proposée lors du prochain conseil municipal, qui se tiendra le 6 juillet 2026.

1 - Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales

Mme la première adjointe rappelle que des élections sénatoriales sont organisées le 27 septembre prochain, pour lesquelles la commune doit désigner ses grands électeurs – 7 délégués titulaires et 4 suppléants à élire parmi le Conseil Municipal. Ces délégués feront partie d'un collège de grands électeurs, qui devront élire les 5 sénateurs de Haute-Garonne lors d'un suffrage à participation obligatoire.

Elle rappelle la candidature d'une liste de 7 titulaires ainsi qu'une autre de 4 suppléants proposée par Mme le Maire, conçue en prenant l'ordre de la liste des élections municipales, composée comme suit :

Titulaires :

- 1 – Mme Nathalie GARGADENNEC
- 2 – M. Christophe DUFFRECHOU
- 3 - Mme Anne-Lise COHEN
- 4 – M. Julian TOVENA
- 5 - Mme Marion RASTOUIL
- 6 – M. Julien MAREC
- 7 – Mme Delphine BURGALAT

Suppléants :

- 1 – M. Stéphan DELATTRE-VOINDROT
- 2 – Mme Françoise HENRY
- 3 – M. Mustapha TAHAR
- 4 – Mme Marie-France ALMANSA

Mme la première adjointe précise qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée à ce jour, que ce soit en liste complète ou incomplète. Elle demande au Conseil Municipal si d'autres candidatures se déclarent.

Constatant qu'aucune autre candidature ne se manifeste, Mme la première adjointe procède à l'élection, qui se tient à bulletin secret. Deux tours de scrutins seront organisés, l'un pour les titulaires, l'autre pour les suppléants. Elle précise qu'un isoloir est installé dans la salle d'archives voisine, avec deux bulletins à choisir – L'un portant le nom du tête de liste (GARGADENNEC pour les titulaires, puis DELATTRE-VOINDROT pour les suppléants) ou le bulletin blanc. Toute inscription sur un bulletin ou panachage rendra le bulletin nul.

A l'appel de Mme COHEN, chaque conseiller municipal se dirige vers l'isoloir et vient déposer son bulletin dans l'urne, sous la surveillance des deux membres les plus jeunes du Conseil Municipal, Mme BARDINI et M. DUFOUR.

Le dépouillement de l'urne donne les résultats suivants pour l'élection des 7 délégués titulaires :

Votants : 22

Liste GARGADENNEC : 22

Blancs et nuls : 0

Est ensuite organisée l'élection des 4 délégués suppléants dans les mêmes conditions. Le dépouillement de l'urne donne les résultats suivants :

Votants : 22

Liste DELATTRE-VOINDROT : 21

Blancs et nuls : 1

L'élection effectuée, Mme COHEN demande aux délégués titulaires s'ils acceptent la fonction. Tous répondent par l'affirmative. Elle proclame alors élus les délégués suivants :

Titulaires :

- 1 – Mme Nathalie GARGADENNEC
- 2 – M. Christophe DUFFRECHOU
- 3 - Mme Anne-Lise COHEN
- 4 – M. Julian TOVENA
- 5 - Mme Marion RASTOUIL
- 6 – M. Julien MAREC
- 7 – Mme Delphine BURGALAT

Suppléants :

- 1 – M. Stéphan DELATTRE-VOINDROT
- 2 – Mme Françoise HENRY
- 3 – M. Mustapha TAHAR
- 4 – Mme Marie-France ALMANSA

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la première adjointe remercie les conseillers et clôt la séance à 16h30.

La secrétaire de séance

Marie-France ALMANSA